

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 6

Référence : E-6 (Énergir), Notes sténographiques du 28 août 2018, volume 3, page 17.

Demande : Fournir le coût administratif relié à la gestion des dépôts et les coûts après la proposition faite à la Régie (Par la FCEI)

Réponse :

Actuellement, l'équivalent de 3 ETP (1 gestionnaire et deux employés), représentant des coûts annuels de l'ordre de 332 K\$ sont attirés à la tâche de gestion du crédit pour l'ensemble des demandes reliées aux dépôts de sécurité.

L'abolition des demandes de dépôts sous le seuil de 1 000\$ ne permet pas de dégager chez les ressources qui sont déjà polyvalentes assez de temps pour justifier des abolitions de postes permettant de garder la clientèle indemne des pertes supplémentaires engendrées par la fixation de ce seuil. Il est à noter que ce ne sont pas les dossiers sous le seuil de 1 000\$ qui nécessitent le plus grand temps d'analyse et de traitement, conséquemment les coûts de gestion du crédit ne seraient pas réduits à la suite de la mise en œuvre de la proposition de la FCEI.